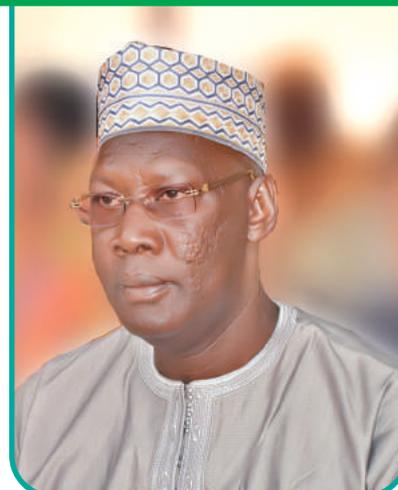


“ LES GRANDS DÉFIS DE 2017 ”



Après quelques mois d'absence, votre journal « Impôt.Com » reprend. Il a pour but de vous informer sur le fonctionnement de la Direction Générale des Impôts et sur les évolutions récentes de la fiscalité intérieure.

Dans ce numéro, le 33e du genre, vous découvrirez les performances de la Direction Générale des Impôts au titre de l'exécution en recettes du Budget d'Etat de l'exercice 2017. Le défi consiste cette année à la mobilisation de 790,940 milliards CFA, contre 720 milliards CFA l'exercice écoulé.

Les mesures et réformes pour l'amélioration du cadre des affaires y occupent une bonne place. Elles ont eu un impact positif sur la gestion quotidienne des opérations.

La réussite de la migration du système informatique de SIGTAS 10G vers SIGTAS 3.0. constitue un des principaux défis relevés en 2017. Elle permettra à la DGI, entre autres, d'assurer la gestion et le suivi cohérent des exonérations à travers un module spécifique, d'appliquer automatiquement le contrôle de gestion, de promouvoir la dématérialisation des opérations fiscales avec l'implémentation des services en ligne : souscription des demandes d'immatriculation, de déclaration, paiement des impôts et consultation des dossiers.

En outre, elle permettra de constituer une base de données croisées des opérations afin de lutter efficacement contre la fraude et l'incivisme fiscal.

Les perspectives de réorganisation institutionnelle de la DGI s'inscrivent dans un contexte sous régional et international de modernité tenant compte des nécessaires exigences d'efficacité et d'efficacité. La nouvelle architecture institutionnelle de la DGI prévoit quatre Cellules et cinq Directions, une Direction Rattachée, des Centres des Impôts (CDI) et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME).

Ce numéro de votre revue vous offre aussi l'opportunité de prendre connaissance du bulletin fiscal qui donne une vision globale de la situation des recettes fiscales. Vous y trouverez, enfin, des réponses de la Direction Générale des Impôts aux consultations fiscales récemment reçues.

Bonne lecture !

Sidima DIENTA,
Directeur Général des Impôts





CÉRÉMONIE DE LANCEMENT DE SIGTAS 3.0

La célébration de deux décennies de coopération



Présidium de la cérémonie Le ministre de l'Economie et des Finances, Dr Boubou Cissé (au centre), entouré de S.E l'Ambassadeur du Canada au Mali, Marc-André Fredette (à gauche)

La cérémonie de lancement de la version 3.0 du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS) s'est tenue le lundi 07 août 2017, dans la salle de conférence de la Direction Générale Des Impôts. C'était sous la présidence de Monsieur le ministre de l'Economie et des Finances, Dr Boubou Cissé, en présence de Son Excellence l'Ambassadeur du Canada au Mali, Marc André Fredette, de la Directrice au siège du Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures (PAMORI 2), Mme Sy Albérique Combarry et du Directeur Général des Impôts, Sidima Dienta. Mme COULIBALY Zaliatou DIARRA, Chef de la Cellule Communication, a fait office de maîtresse de cérémonie.

Parmi les invités, figuraient des membres du cabinet du ministre de l'Economie et des Finances, des représentants des partenaires financiers et des associations professionnelles, les chefs des services centraux et rattachés du ministère et de la Direction Générale Des Impôts.

Quatre interventions étaient au programme : le discours du Directeur Général des Impôts, celui de la Directrice du projet PAMORI 2 au siège, l'allocution de l'Ambassadeur du Canada au Mali et celle du ministre de l'Economie et des Finances. Dans son discours d'ouverture,

le Directeur Général des Impôts, Sidima Dienta, a salué la présence du chef du département, témoignage de l'engagement de celui-ci à soutenir et à accompagner la Direction générale des impôts dans la réussite de sa mission. Il a aussi remercié le gouvernement canadien, « partenaire historique du Mali », pour son appui multiforme à notre pays et, très particulièrement depuis plus d'une décennie, à la modernisation de la Direction Générale des Impôts.

Pour le Directeur Général, la cérémonie officielle de lancement de la version 3.0 du Système In-

tégré de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS) est un événement très significatif pour l'Administration des Impôts. C'est en 1999 que la Direction Générale des Impôts (DGI) a mis en place le logiciel SIGTAS pour la gestion informatisée des impôts, a-t-il rappelé. L'implantation de ce système à la DGI s'est traduite par l'automatisation de toute la chaîne opérationnelle de traitement des impôts.

A ce jour, SIGTAS est utilisé en temps réel, à travers un réseau interconnecté qui couvre l'ensemble des services des impôts situés dans le District de Bamako et les Centres des Impôts de Kayes, Kita, Kati, Koulikoro, Ségou et San. Le système gère environ 97% des contribuables et offre aussi une importante base de données sur les opérations d'assiette, de recouvrement, de contrôle et de contentieux des différents impôts et taxes.

Son extension est en cours actuellement dans les 3ème et 5ème régions pour les centres des Impôts de Sikasso, Bougouni, Koutiala et Mopti.

Par ailleurs, à travers l'interconnexion avec les systèmes d'information des services partenaires, SIGTAS permet à la DGI de constituer une base de données croisée sur les contribuables afin de lutter efficacement contre la fraude et l'incivisme fiscal.

Nécessité de changement

Cependant, après une décennie d'utilisation, le système avait besoin d'améliorations pour satisfaire les multiples préoccupations de l'administration fiscale, de sa



Le chef de Division Développement et Maintenance, M. Gaoussou Fofana, a fait une présentation succincte du fonctionnement du SIGTAS 3.0.

clientèle et des partenaires techniques et financiers. Telle est la motivation essentielle de la migration vers la 3ème génération de SIGTAS, a expliqué le Directeur.

Pour Mme Sy Albérique Combrary, la migration d'un système d'information est un exercice complexe qui implique toujours des désagréments au démarrage. Cependant, a-t-elle rassuré, des dispositions ont été prises pour renforcer la capacité de réaction de l'équipe informatique. Elles devront permettre de transcender les difficultés liées à l'appréhension des procédures applicables à SIGTAS 3.0 et d'atténuer les facteurs bloquants.

La finalité recherchée par PAMORI « est d'augmenter de manière soutenable la capacité endogène de l'Etat malien à satisfaire les besoins de base et à réduire la pauvreté. »

« Il convient d'indiquer que cette approche renforce l'autonomie de la DGI à assurer elle-même le développement, la maintenance, l'évolution et l'administration de son système d'information. », a-t-elle ajouté.

Les enseignements tirés de PAMORI ont permis la mise en place d'une stratégie garantissant la réussite du déploiement de SIGTAS 3.0. Cette stratégie s'articule autour de 4 grands

axes principaux : le renforcement des compétences des agents sur l'utilisation de SIGTAS 3.0 ; l'adaptation des procédures aux fonctions de SIGTAS 3.0 ; la migration de SIGTAS de sa version 2 vers la version 3.0 ; la communication.

Dans le processus de migration, la communication constitue un volet très important. Pour la mise en œuvre de la communication interne, la Cellule Communication a bénéficié d'un appui pour améliorer l'attractivité et la convivialité du site intranet de la Direction Générale des Impôts. Suscitant ainsi l'intérêt des agents pour les changements induits par le déploiement de SIGTAS 3.0.

Pour la mise en œuvre des activités subséquentes, dont les téléprocédures, un appui à la Cellule Communication est en cours pour améliorer le site Web de la DGI, afin d'informer tous les partenaires sur les nouveaux services en ligne.

« Une gestion plus efficace, plus souveraine et plus intégrée des ressources »

L'Ambassadeur du Canada au Mali a exprimé sa satisfaction pour la réussite de ce partenariat entre son pays et le Mali, premier partenaire bilatérale du Canada en Afrique. Pour Marc André Fredette, l'objectif principal de la mise en place de cet outil, fruit de la coopération canadienne en termes de gestion fiscale au Mali, se résume en trois mots : efficacité, intégrité et souveraineté.

En effet, avec des outils facilitant la sécurisation et la cohérence des données, les ressources humaines et financières seront forcément bien gérées. Cela permettra au personnel de la DGI et au ministère de tutelle de mettre l'accent sur la capture fiscale et améliorer la performance fiscale.

Ensuite, le nouvel outil est un gage d'intégrité, à travers la sécurisation et la transparence des données. Il permettra la réduction de la corruption et d'erreurs potentielles.

Enfin, le diplomate canadien estime que l'utilisation judicieuse de SIGTAS 3.0 aidera le Mali à être plus autonome et moins dépendant de l'aide extérieure. Bref, un pays capable de s'auto-financer.



L'assistance a suivi avec intérêt la présentation du système



L'assistance a suivi avec intérêt la présentation du système

Le ministre de l'Economie et des Finances a, à son tour, exprimé toute sa satisfaction pour le lancement de cette nouvelle version du SIGTAS et a remercié le gouvernement du Canada pour l'appui qu'il apporte au Mali depuis plusieurs années. Selon

de la DGI à une exploitation judicieuse et responsable de cet outil. En contrepartie, Le ministre a, au nom du gouvernement, renouvelé l'engagement de l'Etat pour remplir les conditions qui lui sont imputables pour la réussite du projet. Dr. Boubou

Pour le premier responsable des finances, l'objectif est de faire du Mali un pays plus indépendant dans sa gestion fiscale. Cet outil doit permettre impérativement d'aller à l'élargissement de l'assiette fiscale, à travers une gestion plus rigoureuse de la fiscalité, a-t-il affirmé.

Auparavant, M. Gaoussou Fofana, chef de Division Développement et Maintenance du système informatique, a fait une présentation succincte sur le fonctionnement du SIGTAS 3.0.

La cérémonie a pris fin par la remise symbolique du code d'accès du logiciel au ministre de l'Economie et des Finances par Son Excellence l'Ambassadeur du Canada au Mali. Des cadeaux ont ensuite été remis au diplomate canadien et à la Directrice au siège du Projet d'Appui à la Mobilisation des Recettes Intérieures (PAMORI II).

« UNE GESTION PLUS EFFICACE, PLUS SOUVERAINE ET PLUS INTÉGRÉE DES RESSOURCES »

lui, SIGTAS 3.0 est un plus pour la mobilisation des recettes intérieures. Il a ensuite engagé les responsables et les travailleurs

Cissé a remercié le gouvernement du Canada de l'appui qu'il apporte au Mali depuis plusieurs années.

Mahamadou GNISSAMA



L'Ambassadeur Canadien remettant le code d'accès du système au Ministre de l'Economie et des Finances



Le Directeur Général des Impôts et la Directrice du PAMORI



SIGTAS 3.0

Processus de déploiement et stratégie d'intégration

La nouvelle version de SIGTAS sera déployée progressivement dans toutes les structures informatisées de la DGI. Le déploiement, qui a débuté le 26 juin 2017, s'étalera sur plusieurs mois. Le passage vers une nouvelle version de logiciel exige une préparation importante. C'est pourquoi, afin d'en assurer le succès, une stratégie minutieuse comptant 8 axes a été développée.

Simulation de production et déploiement de SIGTAS 3.0

La simulation de production de SIGTAS 3.0 a eu lieu le 21 juin 2017. Cette activité visait à tester le nouveau système, dans le cadre de la mise en production de SIGTAS 3.0 prévue pour le 26 juin 2017.

La simulation de production consiste, pour les agents des impôts, à reproduire les activités courantes dans le nouveau système durant la période définie. Elle permet à la Direction de s'assurer que l'ensemble des structures concernées accèdent à l'environnement, de vérifier la performance du système et d'identifier d'éventuels problèmes pouvant survenir lors de la mise en production.

Pour assurer le bon déroulement de la simulation de production, la DGI a mis à la disposition des agents un chronogramme des tâches à effectuer pour chaque fonction opérationnelle. Ce chronogramme liste des opérations à effectuer par fonction d'affaire à des heures bien précises.

Lors de la simulation, les agents ont également bénéficié de l'appui des formateurs et super-utilisateurs ainsi que de l'assistance technique des appuis fonctionnels de la Sous-direction de l'Informatique (SDI).

Dans le cadre du déploiement de SIGTAS 3.0, des administrateurs de base de données de la SDI ont suivi, pendant trois semaines, une formation intensive, dispensée par un expert venu du Canada, sur le déploiement et la maintenance des environnements de SIGTAS.



Le personnel est régulièrement formé à la maîtrise du logiciel

Les administrateurs de base de données de la DGI, après cette formation de très haut niveau, devront être en mesure de gérer l'ensemble des activités permettant d'assurer que SIGTAS 3.0 est opérationnel de façon continue.

Stratégie d'intégration de SIGTAS 3.0.

La stratégie d'intégration de SIGTAS 3.0 se fonde sur 8 axes. Ces axes vont du développement du logiciel SIGTAS 3.0 à la gestion du changement, en passant par la communication.

Axe 1 : Développement du logiciel SIGTAS 3.0

D'abord, il s'est agi de déterminer les besoins d'amélioration que souhaitait la DGI. Ensuite, le logiciel SIGTAS 3.0 a été développé. Après, le logiciel a été livré et l'équipe de la DGI a validé les nouvelles fonctionnalités. Enfin, une simulation en temps réel est prévue pour s'assurer du bon fonctionnement du logiciel.



Axe 2 : Rythme du déploiement de SIGTAS 3.0

Afin de respecter la capacité d'absorption de la DGI, un déploiement progressif de SIGTAS 3.0 a été prévu. Ce déploiement a débuté par les fonctions essentielles (recensement, émission, encaissement, recouvrement, vérification, etc.) et se poursuivra par le déploiement des téléprocédures en passant par la gestion des exonérations et le module <workflow>.

Axe 3 : Mise à niveau des infrastructures informatiques

Un effort important a été fait au cours des deux dernières années pour mettre à niveau les infrastructures et s'assurer ainsi de la continuité du service et de la sécurité des données. Ainsi, la salle des serveurs a été modernisée, une révision complète des installations y a été effectuée et la DGI a acquis de nouveaux serveurs plus puissants. De plus, une politique de sécurité a été adoptée. Aujourd'hui, les données de la DGI sont mieux protégées contre les pannes de la base de données et les intrusions potentielles.

Axe 4 : Adaptation des procédures de travail

Les changements importants intervenus dans le modèle fonctionnel de SIGTAS ont exigé une adaptation des procédures administratives en place. Compte tenu de la configuration de SIGTAS 3.0, cela s'est traduit par la fusion de certaines procédures et l'éclatement d'autres procédures. Les nouvelles procédures sont déjà prêtes et correspondent aux activités du nouveau logiciel.

Axe 5 : Formation

Afin que tous les utilisateurs et utilisatrices maîtrisent le mieux possible le nouveau logiciel, ce chantier a débuté il y a plus de deux ans avec d'abord des formations sur l'application des procédures aux fonctionnalités de la version actuelle de SIGTAS (SIGTAS10G). Ces formations, en plus d'améliorer la maîtrise de l'outil informatique, visaient à rassurer les utilisateurs sur leurs habiletés et à apprivoiser une nouvelle application.

Ensuite, une formation sur SIGTAS 3.0 a été donnée en avril 2017 à un groupe de personnes visées pour agir comme formateurs de cette formation. Les formations pour les agents de recensement, les gestionnaires, les caissiers, etc., ont été planifiées dans les semaines suivantes.

À la fin de chaque formation, des évaluations ont été prévues afin de vérifier l'intégration des nouvelles connaissances. Des formations additionnelles pourraient être programmées afin de s'assurer que tous les agents des structures informatisées sont aptes à utiliser SIGTAS 3.0. Ces formations seront également l'occasion de faire

l'apprentissage des nouvelles procédures de travail.

Axe 6 : Accompagnement dans l'utilisation de SIGTAS

Des mesures d'accompagnement ont été conçues pour donner un appui de proximité aux personnes rencontrant des difficultés. Ainsi, ces dernières pourront s'adresser à un ou une collègue pour trouver des réponses à leurs questions. Plus de 75 agents ont été identifiés à titre de super-utilisateurs. Au moins un super-utilisateur par centre et par fonction a été nommé.

Cette approche devrait faciliter l'apprentissage du SIGTAS 3.0 et réduire les inquiétudes des agents par rapport à son utilisation.

Axe 7 : Communication

Des communications régulières ont été planifiées afin d'informer les agents sur l'évolution et le déroulement de la migration et du déploiement de SIGTAS 3.0. Ces communications s'effectuent principalement par le biais de l'intranet. Notons qu'une section entière du nouvel intranet a été créée sur SIGTAS 3.0 afin que les agents puissent y trouver facilement l'information qu'ils recherchent sur ce projet important.

Axe 8 : Gestion du changement

Une structure de projet a été adoptée et mise en place par une décision de la Direction Générale des Impôts afin de soutenir la réalisation de celui-ci. L'intérêt de créer cette structure était de permettre la remontée des informations sur l'évolution des activités de migration des groupes de travail vers le comité de pilotage.

Un agent de changement a aussi été nommé pour assurer le suivi des activités du plan de gestion du changement et mettre en place des outils permettant de mesurer l'évolution des préoccupations et des attentes des utilisateurs de SIGTAS. Périodiquement, il sera demandé aux utilisateurs de répondre à un sondage. Les résultats permettront à la Direction Générale et aux membres de l'équipe de migration d'adapter et d'ajuster leur programme d'activités.

Le traitement informatisé de l'impôt, garant de la bonne gouvernance fiscale



Historique et description générale

Dans son processus de modernisation, la DGI s'est dotée, en 1998, d'un Système d'Intégration de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS) dans sa première version. Cette acquisition l'a amenée à automatiser, en amont, l'application des règles de gestion des impôts et, en aval, les opérations d'assiette et de recouvrement. L'informatisation a aussi permis d'optimiser son fonctionnement interne.

Les résultats positifs obtenus incitent la DGI, dès 2008, à opter pour une migration vers la deuxième version de SIGTAS afin de pouvoir étendre son fonctionnement aux fonctions de vérification et de recouvrement ainsi qu'à tous les impôts du système fiscal malien.

Rapidement, la DGI constate cependant que le logiciel utilisé a ses limites. Afin de pouvoir améliorer la performance de ses structures et offrir un meilleur service à la clientèle, elle choisit donc de faire migrer son système vers une version plus évoluée.

Elle est confortée dans cette démarche par les recommandations des partenaires techniques et financiers, notamment le FMI et l'Union européenne. Commence alors, avec l'appui du gouvernement canadien, une réforme pour implanter SIGTAS 3.0.

Dans ce cadre de la poursuite de ses efforts de modernisation, la Direction Générale des Impôts a procédé, à partir du lundi 26 juin 2017, à la migration de son système d'information de la version SIGTAS 10G vers une version SIGTAS 3.0.

La nouvelle version comprend de nouvelles fonctionnalités souhaitées par la DGI et corrige certains problèmes de la version actuelle. De plus, SIGTAS 3.0 a été développée sur une technologie Web qui facilitera son utilisation par le personnel.

Les nouvelles fonctionnalités permettent :

- d'assurer la gestion et le suivi cohérent des exonérations à travers un module spécifique ;
- d'appliquer automatiquement le contrôle de gestion à travers le module workflow destiné au suivi des tâches ;
- de promouvoir la dématérialisation des opérations fiscales avec l'implémentation des services en ligne (souscription des demandes d'immatriculation, de déclaration, paiement des impôts et consultation des dossiers en ligne).

La nouvelle interface offre :

- un nouveau menu dont les rubriques sont présentées sous la forme d'icône pour en faciliter la compréhension et l'utilisation ;
- un accès direct, à partir de l'application, à la fonction «Aide» ou «Guide d'utilisation de SIGTAS 3.0» ;
- la production de rapports interactifs modulables ;
- l'ouverture de plusieurs pages/écrans en même temps ;
- une application interactive facilitant le déroulement des opérations ;
- l'automatisation de nouvelles tâches réduisant la charge de travail des agents ;
- des procédures intégrées facilitant la compréhension et le suivi des tâches ;
- l'enregistrement de documents numérisés dans les différentes étapes depuis l'enregistrement d'un contribuable jusqu'au traitement d'un dossier en litige, en passant par les émissions et la vérification des dossiers fiscaux.



INTRANET

Découvrez votre nouvel outil d'information et de travail

Le site intranet de la DGI a été conçu à la fois comme une source d'informations et comme un outil de travail. Ainsi, il présente des actualités en page d'accueil et plusieurs sections comprenant divers documents. Il permet également de maintenir une mémoire corporative des communications à la DGI, au fil des années.

Le site intranet vise l'optimisation des processus de travail, l'amélioration de la connaissance de l'ensemble du personnel et le renforcement du sentiment d'appartenance à la DGI. Tout le personnel doit participer à son développement et à sa mise à jour.

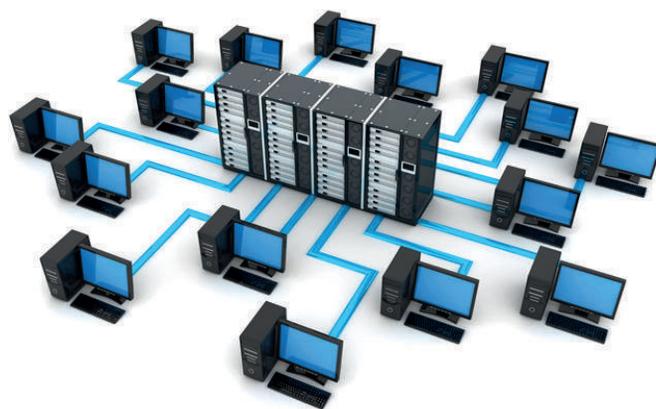
L'équipe composée du chef de la Cellule Communication, d'un intégrateur, d'un chargé de rédaction, d'une documentaliste et appuyée par une consultante en communication déléguée par PA-MORI a participé à la réalisation de cette activité.

La page d'accueil vous informe rapidement de plusieurs catégories d'actualités. Elle est plus aérée, plus conviviale et plus moderne. Elle donne accès à :

- une première barre de menus pour voir en clin d'œil les thèmes traités dans le site, le plan du site, les liens pour accéder rapidement aux sites utiles comme le site web de la DGI, le site du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le site du Secrétariat général du gouvernement (SGG) et celui de la Primature ;
- une deuxième barre présente cinq grandes sections : Ressources Humaines, Organisation, Performance Organisationnelle, Service à la Clientèle et Grands Dossiers.
- une zone de recherche pour trouver rapidement des informations sur un sujet précis.
- un menu d'accès rapide aux services et publications en ligne, tels que SIGTAS 3.0, le courriel web, le formulaire de demande de badge ou de carte professionnelle, la demande de support informatique, les procédures, les sondages DGI, la synthèse de réunion et les recettes.

Les cinq grandes sections se présentent comme suit :

Ressources Humaines : Cette section vous informe de tout ce que vous devez savoir sur vos de-



voirs, vos droits, votre carrière, le descriptif du poste que vous occupez, la formation, l'égalité hommes-femmes au sein de la DGI, la rémunération, les primes, les congés, la cessation de service ainsi que les recours administratif/contentieux.

Organisation : Vous informe sur l'historique de la DGI, le décret de création et l'organigramme de la DGI (page en construction), les politiques et règlements internes, les procédures, l'éthique et la déontologie ainsi que la documentation (toutes accessibles).

Performance organisationnelle : Informe sur la Gestion axée sur les résultats (GAR), notamment la planification stratégique, la reddition de comptes, les recettes et l'audit interne.
Service à la clientèle : Les contribuables sont au cœur de tout ce que nous entreprenons comme activité. Pour cela, le respect de la Charte du contribuable et des normes de service est obligatoire par tous les agents de la DGI à quelque niveau qu'ils se trouvent.

Grands dossiers : Fournit de l'information sur les Grands dossiers ou projets en cours à la DGI. Il s'agit notamment du Système informatisé de gestion des ressources humaines (SIGRH), du Système d'intéressement et de SIGTAS 3.0.



CIVISME FISCAL

Une journée pour sensibiliser les médias

Le vendredi 4 août 2017, une journée de sensibilisation des journalistes au civisme fiscal a été organisée à la Maison de la Presse par le Cadre de Concertation des directeurs de Publication (CCDP), en partenariat avec la Direction générale des Impôts (DGI). La rencontre a été présidée par Mme Coulibaly Zaliatou Diarra, chef de la Cellule Communication de DGI. Elle était accompagnée de M. Oumar Bilal Maïga, Directeur des Impôts du District de Bamako et de Aboubacar Bany Zan, Coordinateur du CCDP.

Cette journée d'information, à laquelle plus d'une vingtaine de journalistes a pris part, a concerné aussi bien la presse écrite que la presse audiovisuelle et celle en ligne.

Dans sa présentation, le chef de la Cellule Communication de DGI a déclaré que le civisme est le symbole du dévouement du citoyen, de l'individu et de l'entreprise pour son pays, sa collectivité. La fiscalité, a-t-elle poursuivi, est le fondement de l'efficacité et de la fiabilité de l'Etat et de ses démembrements. A cet effet, il est indiscutable que promouvoir le civisme fiscal est incontournable dans tous les pays en général et au Mali en particulier. Le budget de l'Etat est principalement financé par les recettes fiscales (intérieures et cordon douanier). Cependant, une bonne part des besoins, notamment en investissement, est couverte par le recours aux bailleurs de fonds extérieurs. C'est une tendance qu'il faut absolument inverser, pense Mme Coulibaly.

L'amer constat, regrette le chef de la Cellule Communication de DGI, est qu'à ce jour, le taux de pression fiscale reste, faible par rapport au critère de convergence de l'UEMOA et la CE-DEAO. Il l'est encore plus en comparaison avec celui des pays développés qui se situe au-dessus de 30%. Cette faible pression reste inégalement répartie. Cette situation a de quoi interpeller tout citoyen conscient de son devoir vis-à-vis de son pays.

La DGI, s'est réjouie Mme Coulibaly, n'est point surprise du cadre que vous avez créé ce jour. » Elle poursuit : « Inviter les cadres de la DGI à animer une journée d'échanges sur le civisme fiscal en général et sur la fiscalité qui s'applique à la presse en particulier, prouve à suffisance votre engagement à nous accompagner dans notre mission noble, à savoir mobiliser les ressources dont l'Etat, les collectivités territoriales et certains organismes publics ont besoin. »

Pour la responsable de la communication de la DGI, la presse joue un rôle très important dans ce domaine. Elle est une actrice majeure, lorsqu'elle donne l'information qu'il faut au bon moment et aux groupes cibles adéquats. En ce qui concerne la DGI, première pourvoyeuse de ressource de l'Etat, elle a conscience que les contribuables constituent sa raison d'être. C'est pourquoi elle s'est inscrite dans les réformes de modernisation en vue de rendre des services de qualité aux usagers qui sont, entre autres,

l'informatisation à terme de l'ensemble des services tant dans le district de Bamako que dans les



L'équipe de la DGI (au centre), entourée des représentants de la presse

régions en vue d'automatiser le traitement de l'impôt, de moderniser sa gestion et de sécuriser les recettes.

« Les impôts c'est comme l'air que nous respirons, on ne peut pas s'en passer » a déclaré Mme Coulibaly Zaliatou Diarra. Propos soutenus par le Directeur des impôts du District, Oumar Bilal Maïga, qui estime que l'Etat n'est rien sans les impôts. Infrastructures, salaires, santé, etc., tout dépend, en grande partie, des recettes fiscales. « Même l'aide des bailleurs de fonds est conditionnée aux efforts fournis dans le recouvrement des impôts. », conclut-il.

Selon le coordinateur du CCDP, « S'acquitter des charges fiscales du journal pendant trois ans fait partie des cinq critères prévus à l'article 9 des statuts du CCDP, pour acter sa candidature au poste de coordinateur ». L'initiative d'organiser cette journée est loin d'être opportuniste, a-t-il ajouté. Pour le coordinateur du CCDP, l'objectif de cette première session n'était pas de connaître dans sa totalité le Code général des Impôts, mais de découvrir les points clés de la question.

« Démystifiez-nous la chose fiscale pour qu'à notre tour, nous édifions et sensibilisons », a déclaré M. Aboubacar Bany Zan. Aussi, le coordinateur du CCDP s'est engagé à primer les trois meilleurs articles sur la journée, en réglant les déclarations mensuelles de TVA du dernier trimestre 2017 des organes de publication.

Cellule Communication

“DÉMYSTIFIEZ-NOUS LA CHOSE FISCALE POUR QU'À NOTRE TOUR, NOUS ÉDIFIONS ET SENSIBILISONS”



NOTE SUR LA SITUATION D'EXECUTION DES PREVISIONS DE RECETTES AU 30 JUIN 2017 DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

I. OBJET :

La présente note est relative à l'analyse comparative de la situation d'exécution des recettes de la Direction Générale des Impôts au 30 juin 2017.

II. ANALYSE DE LA SITUATION DES RECOUVREMENTS A FIN JUIN 2017 :

1) ANALYSE GENERALE :

Le tableau ci-dessous résume la situation des encaissements et des recouvrements par grandes masses par rapport aux prévisions.

Tableau 1 : Situation des réalisations de 2017 par nature d'impôt

Désignation des Impôts	EXERCICE 2017		
	Prévisions au 30 juin	Réalisations au 30 juin	Taux réalisé
Impôts Directs	225 030	225 510	100,21%
Impôts Indirects	158 773	152 685	96,17%
Enregistrements et Timbre	11 196	17 070	152,47%
Total	394 999	395 265	100,07%

Montants en millions de F CFA

Les prévisions de recettes assignées à la Direction Générale des Impôts (DGI) au premier semestre 2017 étaient de 394,999 milliards de FCFA. Les réalisations totales au 30 juin 2017 se sont chiffrées à 395,265 milliards de FCFA ; soit un taux de réalisation de 100,07% et un dépassement de 266 millions de Francs CFA.



III. ANALYSE COMPARATIVE :

1) PAR RAPPORT A L'ANNEE 2016 :

Tableau 2 : Réalisations au premier semestre 2016 et 2017 (Montants en millions de Francs CFA)

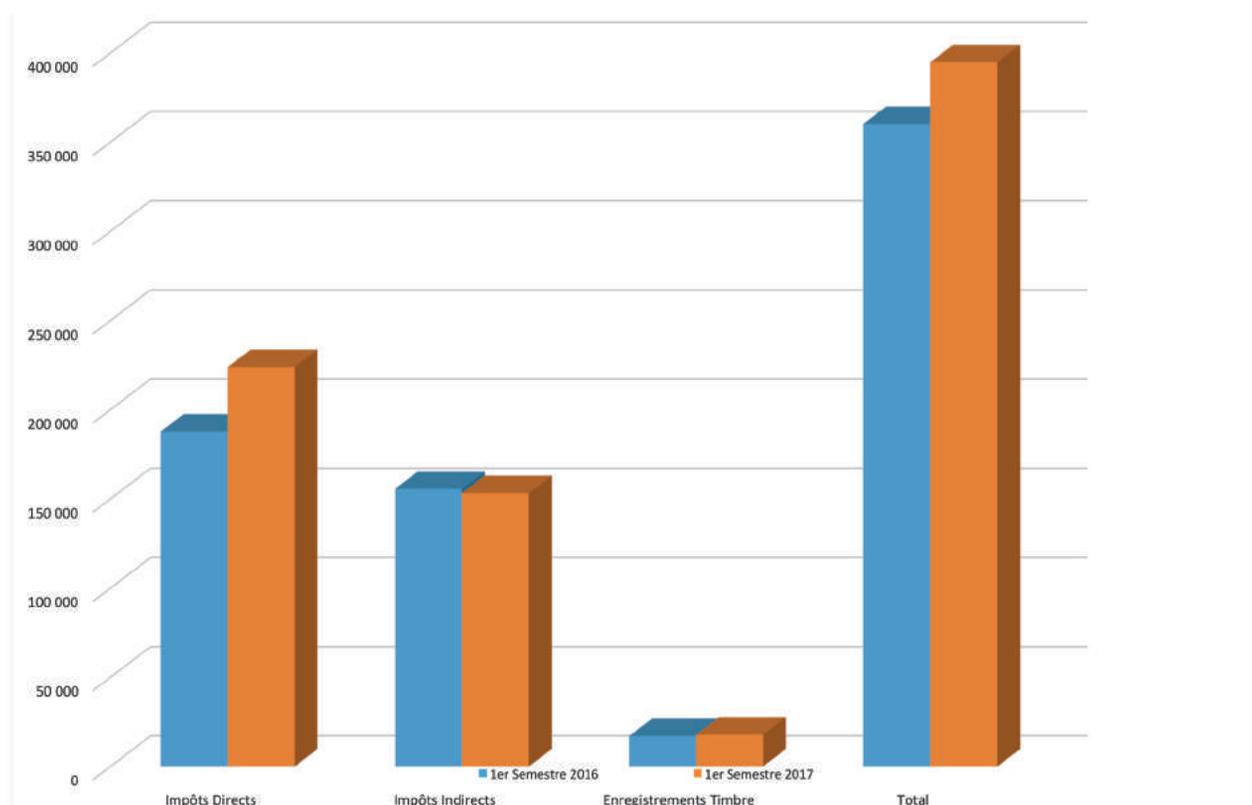
Désignation des Impôts	Impôts Directs	Impôts Indirects	Enregistrements Timbre	Total
1er Semestre 2016	187 666	155 509	16 987	360 162
1er Semestre 2017	225 510	152 685	17 070	395 265

De l'examen du tableau 2, il ressort qu'en 2017 :

- Les impôts directs ont dépassé leur niveau de 2016, le dépassement est de 37,844 milliards et un taux d'accroissement de 20,17% ;
- Les impôts indirects n'ont pas atteint le niveau de 2016, il existe un léger GAP de 2,824 milliards ; soit une baisse de 1.82% ;
- Les Droits d'Enregistrement et de timbre également ont dépassé le niveau de 2016, le dépassement est de 83 millions de francs CFA ; soit un accroissement de 0,49%.

Le graphique ci-dessous résume la situation comparative semestrielle par grandes masses (2016 et 2017).

Graphique 1 : Histogramme comparatif des réalisations premier semestre (2016 et 2017) en grandes masses



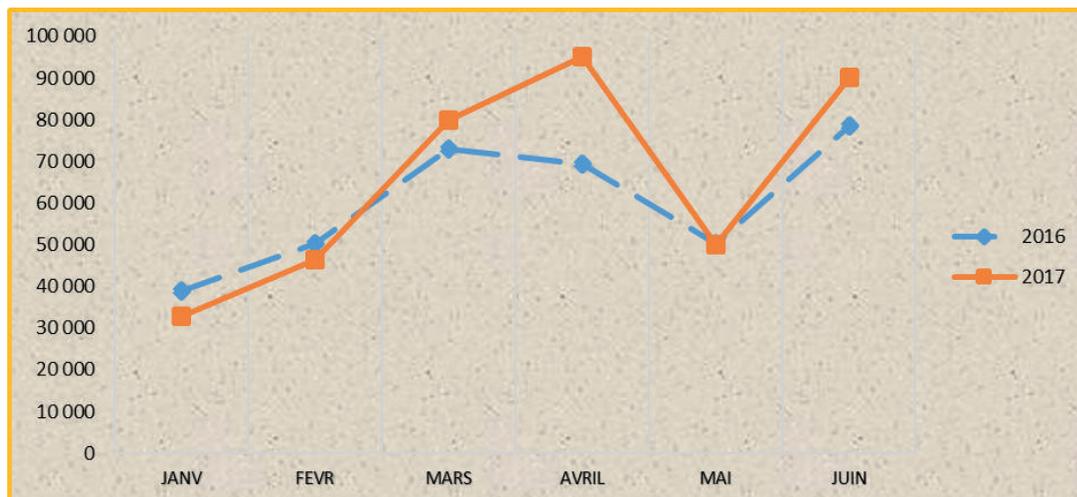
L'analyse de ce graphique montre une baisse au niveau des impôts indirects. Par contre au niveau des impôts directs et des droits d'enregistrement et de timbre, les réalisations de 2017 sont supérieures à celles de 2016.



2) EVOLUTION DES RECETTES MENSUELLES :

Le graphique ci-après donne l'évolution des recettes mensuelles de la DGI de janvier à juin 2016 et 2017.

Graphique 2 : Evolution comparative des recettes mensuelles de janvier à mars



De l'analyse du graphique, on constate que les réalisations de janvier, février 2017 sont légèrement inférieures à celles de janvier, février 2016 et la tendance est renversée à partir de mars 2017.

3) PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE LA PERIODE :

Tableau 3 : Prévisions et Réalisations au 30 juin 2017 (Montants en millions de Francs CFA)

Désignation des Impôts	Impôts Directs	Impôts Indirects	Enregistrements Timbre	Total
Prévisions	225 030	158 773	11 196	394 999
Réalisations	225 510	153 685	17 070	395 265
Taux de réalisation	100,07%	96,17%	152,47%	100,07%
GAP/Dépassement	480	-6 088	5 874	266

a) IMPÔTS DIRECTS :

Les objectifs assignés en impôts directs ont été atteints au premier semestre 2017, le dépassement est de 480 millions de Francs CFA ; soit un taux de réalisation de 100,07%. Cette tendance s'est améliorée par rapport à celle de 2016 qui était de 92%.

b) IMPÔTS INDIRECTS :

Les prévisions en impôts indirects sur la période n'ont pas été atteintes avec une réalisation de 152,685 milliards sur une prévision de 158,135 milliards pour la période ; soit un taux de réalisation de 96,17% et un GAP de 6,088 milliards ; comparativement au premier semestre 2016 qui a enregistré une réalisation de 155,509 milliards sur une prévision de 141,046 milliards ; soit un taux de réalisation de 110%.

1). DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE :

Les réalisations ressortent à 17,070 milliards [janvier – juin] 2017 contre une prévision de 11,196 milliards de FCFA pour la période ; soit un taux de réalisation de 152,47%. La tendance de 2016 est moins bonne avec une réalisation de 16,987 milliards sur une prévision de 14,963 milliards pour la période [janvier – juin] ; soit un taux de réalisation de 113,53%.

CONCLUSIONS :

Il se dégage un dépassement global à fin juin 2017 de 266 millions de F CFA et un taux de recouvrement sur la période de 100,07%. Ce léger dépassement s'explique essentiellement par la bonne tenue des impôts directs et des droits d'enregistrement et de timbre. Il est important de préciser que l'objectif sur la période convenu dans le programme avec le FMI qui est de 388,9 milliards de francs CFA a été largement dépassé. Soit un excédent de 6,365 milliards de francs CFA.

Source : CPS



RÉFORME ORGANISATIONNELLE DE LA DGI

Adapter l'organisation au contexte sous régional et de modernité

Après sept ans de mise en œuvre des textes régissant l'organisation et les modalités de fonctionnement du service, l'audit organisationnel ainsi que les journées de réflexion d'avril 2015 de la Direction Générale des Impôts ont permis d'identifier des incohérences et insuffisances affectant le fonctionnement des structures.

Suite à ces constats, une décision en date du 10 novembre 2016 du Directeur Général a créé la commission de suivi de la mise en œuvre de la réforme organisationnelle de la Direction Générale des Impôts.

La commission a pour mission d'œuvrer à la réussite de la réforme organisationnelle, par le recensement de toutes les mesures induites par celle-ci, le suivi de l'exécution correcte des mesures par les structures et l'information régulière du Directeur Général des Impôts du niveau de mise en œuvre des activités prévues.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations formulées par cette commission que des projets de textes ont été élaborés.

Au terme du décret fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement, la Direction Générale des Impôts comprend cinq cellules en staff, quatre sous-directions et deux services rattachés. Les projets de textes sur la réforme organisationnelle de la Direction Gé-

nérale des Impôts sont dans le circuit d'adoption. Elaborés par la DGI après un large processus de concertation interne, lesdits textes ont été soumis à l'attention de Monsieur le ministre de l'Economie et des Finances qui les a transmis au Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) pour visa.

La nouvelle architecture institutionnelle de la DGI prévoit quatre Cellules : la Cellule Audit Interne, la Cellule Organisation et Méthodes, la Cellule des Affaires Matérielles et Financières et la Cellule Relations Publiques et Communications. Les Directions sont au nombre de cinq : la Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux, la Direction Planification, Etudes et Suivi, la Direction de l'Informatique, la Direction Recherche, Enquêtes et Appui-Conseil à la Vérification et la Direction du Personnel, de la Formation et du Perfectionnement. Sont prévus également, une Direction Rattachée (la Direction des Grandes Entreprises), une Direction des Impôts du District, des Directions Régionales, des Centres des Impôts et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME).

Concernant précisément les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME), qui constituent l'une des nouveautés, ils sont la conséquence logique de la suppression de la Direction des Moyennes Entreprises (DME). Les Centres des Impôts (CDI) et les CIME seront opérationnels en fonction des nécessités du service. La nouvelle structure

organisationnelle consacre aussi la création d'une Direction en charge des Ressources Humaines et l'absorption de l'actuelle Cellule de Politiques Fiscales par les Directions de la Législation Fiscale et du Contentieux et Planification, Etudes et Suivi.

Les recommandations formulées par la commission de suivi se fondent essentiellement sur certaines insuffisances observées relatives, entre autres :

- à la difficulté et aux limites pour certaines structures de remplir leur mission actuelle ;
- à la faible prise en compte des évolutions en termes d'organisation des structures similaires au niveau de la sous-région ;
- à la caducité de certains cadres organiques ;
- à la récurrence des chevauchements et dysfonctionnements des rôles et responsabilités.

Il est également important de considérer que cette révision doit s'effectuer en tenant compte des nécessaires exigences d'efficacité et d'efficacité, en ce qui concerne les recettes et le management, ainsi que des principales conclusions des Journées de Réflexion des Inspecteurs des impôts de février 2015 et des engagements de la DGI envers ses principaux partenaires.



NOMINATIONS (2016-2017)

Présentation des nouveaux promus

D'importantes nominations ont été effectuées à la Direction Générale des Impôts, fin 2016 et en milieu de l'année en cours, par le ministre de l'Economie et des Finances et le Directeur Général des Impôts.

Ainsi, ont été nommés en qualité de :

CHEFS DE CELLULES

- Chef de la Cellule Communication :

Madame COULIBALY Zaliatou DIARRA, N° Mle 920.18 F, Inspecteur des Impôts de Classe exceptionnelle, 1^{er} Echelon ;

- Chef de la Cellule Formation :

Outian SANOGO, N° Mle 736.99 Y, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 4^e Echelon.

SOUS-DIRECTEURS

- Sous-directeur de la Législation Fiscale et du Contentieux (SDLFC) :

Salif DIALLO, N° Mle 398-06.G, Inspecteur des Impôts de Classe exceptionnelle, 3^e Echelon ;

- Sous-directeur de l'Organisation et du Contrôle des Services (SDOCS) :

Bocar Assoumane MAÏGA, N° Mle 457-46.C, Inspecteur des Impôts de 1^e Classe, 1^{er} Echelon ;

- Sous-directeur Recherches, Enquêtes et Appui à la Vérification (SDREAV) :

Mamadou Makan SAMAKE, N° Mle 787-49.R, Inspecteur des Impôts de Classe exceptionnelle, 2^e Echelon.

DIRECTEURS DE SERVICES RATTACHÉS

- Directeur des Grandes Entreprises (DGE)

Mathias KONATE, N° Mle 763-11 Y, Inspecteur des Impôts de Classe exceptionnelle, 3^e Echelon ;

- Directeur des Moyennes Entreprises (DME) :

Abdoulaye Yoro Dicko, N° Mle 388-59 S, Inspecteur des Impôts de Classe exceptionnelle, 3^e Echelon.

DIRECTEURS RÉGIONAUX DES IMPÔTS

- Directeur Régional des Impôts de Kayes :

Nianty DIARRA, N° Mle 0112-293. F, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 2^e Echelon ;

- Directeur Régional des Impôts de Sikasso :

Mamadou ANNE, N° Mle 914-25. N, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 4^e Echelon ;

- Directeur Régional des Impôts de Mopti :

Youssef ALHOUSEINI MAÏGA, N° Mle 333-63. X, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 7^e Echelon ;

- Directeur Régional des Impôts de Tombouctou :

Boubacar DRAME, N° Mle 0112-288. F, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 1^{er} Echelon ;

- Directeur Régional des Impôts de Gao :

Ibrahima Diaty TOURE, N° Mle 0109-607 D, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 2^e Echelon ;

- Directeur Régional des Impôts de Ménaka :

Aly YALCOUYE, N° Mle 482.61 V, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 2^e Echelon ;

- Directeur Régional des Impôts de Taoudéni :

Amadou Alassane TRAORE, N° Mle 0111.933 M, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 1^{er} Echelon.



CHEFS DE DIVISION (services centraux et rattachés)

- **Chef de Division Recettes DGE :**
Nouhoun COULIBALY, N° Mle 0112.290-C, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 3^e Echelon ;
- **Chef de Division Recettes DME :**
Issa ARSINA, N° Mle 0116.346-L, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 6^e Echelon ;
- **Chef de Division Recherches et Vérifications DME :**
Hamet BAGAYOKO, N° Mle 930.36 B, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 1^{er} Echelon ;
- **Chef de Division Gestion DME :**
Moussa DIALLO, N° Mle 760.80 B, Inspecteur des Impôts de 1^e Classe, 1^{er} Echelon ;
- **Chef de Division Assurance Qualité (SDREAV) :**
Chérif Hamidou Abdoulaye GUEYE, N°Mle 441.84 W, Inspecteur des Impôts de Classe exceptionnelle ;
- **Chef de Division Recherches et Vérifications (SDREAV) :**
Madame KANTE Maïmouna TOURE, N°Mle 928.44 K, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 4^e Echelon ;
- **Chef de Division contrôle (SDOCS) :**
Monsieur Adama Moro SIDIBE N°Mle 762.88 K, Inspecteur des Services Économiques de Classe exceptionnelle, 3^e Echelon.

CHEFS DE DIVISIONS (niveau régional)

- **Chef de Division Recherches et Vérifications DID :**
Adama MARIKO, N° Mle 417.92 E, Inspecteur des Impôts de 1^e Classe, 3^e Echelon ;
- **Chef de Division Recettes du Centre 2 :**
Oury Sadio DANIOKO, N°Mle 0104.013-X, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 1^{er} Echelon.

CHEFS DE CENTRES

- **Chef du Centre des impôts de la Commune V :**
Fousseyni TRAORE, N°Mle 0112.296 J, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 2^e Echelon ;
- **Chef du Centre des impôts de Kita :**
Oumar DIARRA, N°Mle 983.68 M, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 6^e Echelon ;
- **Chef du Centre des Impôts de Koulikoro :**
Ousmane BARRY, N°Mle 0109.610-G, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 4^e Echelon ;
- **Chef du Centre des impôts de San :**
Sériba SANOGO, N°Mle 01118.134 T, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 6^e Echelon ;
- **Chef du Centre des Impôts de Gao :**
Mohamed A. TOURE, N°Mle 0129.020 N, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 5^e Echelon ;
- **Chef du Centre des Impôts de Koutiala :**
Yacouba KONE, N°Mle 984-66 K, Inspecteur des Impôts de 2^e Classe, 4^e Echelon ;
- **Chef du Centre des Impôts de Sikasso :**
Issa GAMBY, N°Mle 0116.488-Y, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 7^e Echelon ;
- **Chef du Centre des Impôts de Dioïla :**
Mahamadou SINAYOKO, N°Mle 0112.034-L, Contrôleur des Impôts B2 de 2^e Classe, 3^e Echelon.

CHEFS DE SECTIONS

- **Chef de Section Gestion du Centre de Koutiala :**
Antiamba OUOLOGUEM, N°Mle 0116-354 W, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 4^e Echelon ;
- **Chef de Section Gestion du Centre de Mopti :**
Brahima GUINDO, N°Mle 0132-501 V, Inspecteur des Impôts de 3^e Classe, 4^e Echelon.



DÉPARTS À LA RETRAITE

41 agents de la DGI s'apprêtent à passer le relais

À partir du 1er janvier 2018, environ une quarantaine d'agents de la Direction Générale des Impôts feront valoir leurs droits à la retraite.

Dix-huit inspecteurs, deux secrétaires d'administration, quatorze contrôleurs et cinq agents contractuels figurent sur la liste de départ ci-jointe.

LISTE DES FONCTIONNAIRES ET DES AGENTS CONTRACTUELS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ADMISSIBLES A LA RETRAITE AU 1er JANVIER 2018

N°	PRENOM ET NOM	N°MLE	CORPS	SERVICE D'AFFECTATION
Fonctionnaires de la catégorie « A »				
1	Cheickna KONARE	342-08 J	Inspecteur des Services Economiques	DRI-Koulikoro
2	Jacqueline Alima DEMBA	364-70E	Inspecteur des Services Economiques	DGI-CPS
3	Adama MARIKO	417-92 E	Inspecteur des Services Economiques	DID-DRV
4	Jean Marie DAKOUO	430-36 R	Inspecteur des Services Economiques	Inspection des Finances
5	Adama CAMARA	430-39 V	Inspecteur des Services Economiques	DGE
6	Fodé CAMARA	737-05 R	Inspecteur des Services Economiques	DID-CVI
7	Adama SIDIBE	762-88 K	Inspecteur des Services Economiques	DGI-SDOCS
8	Fatoumata SYLLA	792-19 G	Inspecteur des Finances	DID/DCF
9	Fabou Vincent DIALLO	357-87 Z	Inspecteur des Impôts	DME
10	Oumou Abdoulayc YATTARA	361-04 E	Inspecteur des Impôts	DGI-SDREAV
11	Alassane N'DIAYE	364-54 L	Inspecteur des Impôts	DGE
12	Hamsatou BORE	316.13 P	Inspecteur des Impôts	DID
13	Assetou DIAKITE	930.19 G	Inspecteur des Impôts	DGI
14	Hawa Founè DIABATE	382-20 Y	Inspecteur des Impôts	DGI-CAGE
15	Aïssa COULIBALY	382-67 B	Inspecteur des Impôts	DID/DCF
16	Abdoulaye Yoro DICKO	388-59 S	Inspecteur des Impôts	DME
17	Salif DIALLO	398-06 G	Inspecteur des Impôts	DGI-SDLFC
18	Lamissa SOGODOGO	430-48 E	Inspecteur des Impôts	DGI-SDOCS
19	Boubacar COULIBALY	485-81 S	Inspecteur des Impôts	MEF/CARFIP
20	Djénébou TRAORE	358-04 E	Inspecteur des Finances	DID/CIV
Fonctionnaires de la catégorie « B2 »				
21	Leyla ABIAD	390-84 w	Secrétaire d'Administration	DID-CHI
22	Fatoumata Bintou THERA	486-39 V	Secrétaire d'Administration	DGE



Fonctionnaires de la catégorie « B1 »				
23	Sidi Mohamed A. TOURE	905-63 G	Contrôleur des Finances	DME
24	Issa POUDIOUGOU	434-35 P	Contrôleur des Impôts	DRI/Sikasso (Centre des Impôts de Koutiala)
25	Babou DEMBELE	434-34 N	Contrôleur des Impôts	DRI/Mopti (Centre des Impôts de Youwarou)
26	Assam N'DIAYE	482-30 J	Contrôleur des Impôts	DID/CIV
27	Idrissa FOFANA	493-31 K	Contrôleur des Impôts	DRI/Koulikoro (Centre des Impôts de Dioïla)
28	Fatoumata COULIBALY	720-61 E	Contrôleur des Impôts	DID/CIII
29	Fatoumata COULIBALY	788-04 P	Contrôleur des Impôts	DID/CIV
30	Haby BASSE	0105-874 N	Contrôleur du Trésor	DRI/Koulikoro (Centre des Impôts de Kati)
31	Noumouténé COULIBALY	433-73 H	Contrôleur du Trésor	DID/CIV
32	Hawa Famoro TRAORE	448-13 P	Contrôleur du Trésor	DID/CV (En disponibilité)
33	Maïmouna BASSY COULIBALY	454-26 E	Contrôleur du Trésor	DID/CIII
34	Kadiatou DIARRA	493-28 G	Contrôleur du Trésor	DID/CIV
35	Modibo DIAWARA	711-19 G	Contrôleur du Trésor	DID/CI
36	Moussa KEITA	714-25 N	Contrôleur du Trésor	DGE
Agents Contractuels				
37	Patouma MOUKORO	0110-299 P	Gardien	DID
38	Chcick Oumar CAMARA	0101-980 L	Aide - Comptable	DRI-Kayes
39	Sabaré KAMATE	718-91 N	Chauffeur-mécanicien	DGI
40	Bourema DIARRA	749-65 J	Chauffeur	DID CV
41	Kariba TRAORE	917-74 V	Standardiste	DME



DISTINCTON

Mme FOFANA médaillée de l'Ordre National

Sur proposition de Mme le ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Mme FOFANA Fatoumata SYLLA a été honorée de la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mali, le 19 mai 2017.

Cette distinction, notre collègue l'a obtenue grâce à son combat pour la promotion des droits de la femme.

La lauréate est en service à la Direction des Impôts du District depuis 2003. Elle est actuellement au compte de la Division Contentieux de la DID. Elle est mariée, mère de cinq enfants.



Mme FOFANA recevant sa médaille des mains de Mme le ministre chargée de la Promotion des femmes

le Contrôle interne,
un levier essentiel
pour une meilleure
organisation du service.



DOUBLE IMPOSITION, FRAUDE ET ÉVASION FISCALES

Le Mali négocie avec Maurice et le Luxembourg

En prélude à la signature de conventions fiscales avec l'île Maurice et le Grand-duché de Luxembourg, le Mali a engagé des négociations avec ces pays. Les futurs accords devront permettre d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre le Mali et ces partenaires.

Dans le cadre de cette initiative, deux missions se sont rendues à Maurice et à Luxembourg. A Port Louis (Maurice), la délégation du Mali était constituée de MM. Mathias KONATE, Sous directeur de la Législation fiscale et Contentieux à la Direction Générale des Impôts, Chef de mission, Kanisson COULIBALY, Directeur adjoint de la Direction juridique du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et Abdoulaye KALOGA, chargé de législation fiscale à la Sous-direction Législation fiscale et Contentieux à la Direction générale des Impôts.

La délégation mauricienne était composée de MM. Mario HANDELAS, Directeur au Mauritius Revenue Authority, Chef de délégation, Rajesh RAMLOLL S.C du Bureau du ministère de la Justice, Mesdames Yamini RANGASAMY, Chef de section fiscalité internationale, Mukhta TOOFANEE, Chef d'équipe, MM. Mahess RAWOTEEA, Analyste principal au Ministère des Finances et du Développement

économique, Yoven VEERASAMY, analyste, de Ms Kareemah PATEL, Officier au Mauritius Revenue Authority, Aisha LAKHI, second secrétaire au Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce extérieur.

Les discussions ont été entamées à la suite des présentations sur les systèmes fiscaux et ont porté sur les termes de chaque clause de la convention élaborée par la partie mauricienne et soumise à la partie malienne.

Les négociations, tenues dans les locaux de Mauritius Revenue Authority, se sont déroulées dans de très bonnes conditions de travail et de compréhension mutuelle. Un accord a été trouvé sur l'essentiel des clauses du projet de convention.

Les deux parties ont convenu de poursuivre les échanges sur certaines clauses du projet de convention, en vue de parvenir à un accord lors de la seconde phase des négociations.

La mission concernant le projet de convention fiscale entre le Mali et le Grand-Duché de Luxembourg était composée de MM. Abdoulaye KALOGA, Chef de délégation et de Nouhoum TRAORE, tous deux chargés de législation fiscale à la Sous-direction Législation fiscale et Contentieux de la Direction générale des Impôts.

La partie luxembourgeoise était composée de MM. Paul ROLLER, Chef de délégation, Chef de Division adjoint de la Division des Relations internationales, Michel HOFFMANN, Chef de Division adjoint de la Division des Relations internationales et David BEHREND, membre de la Division des Relations internationales.

La mission s'est déroulée du 09 au 12 mai 2017. Les négociations, tenues dans les locaux de la Direction des Contributions Directes, se sont déroulées dans de très bonnes conditions de travail et de compréhension mutuelle. Un accord a été trouvé sur l'essentiel des clauses du projet de convention.

Les deux parties ont convenu de poursuivre les négociations sur certaines clauses du projet de convention, en vue de parvenir à un accord lors de la seconde phase des négociations. Celles-ci portent d'une part, sur le protocole annexé au projet de convention et, d'autre part, sur les articles 1, 7, 10, 11, 12, 13, 16, 21, 25 et 29 du projet de convention. Un projet de convention a été visé par les deux parties.

Abdoulaye KALOGA et

Nouhoum TRAORE (SDLFC)



CONTRÔLE FISCAL DES SECTEURS DES MINES ET DES HYDROCARBURES

Lomé abrite deux ateliers de formation

Du 20 au 24 mars, puis du 27 au 31 mars 2017, se sont tenus deux ateliers régionaux de formation des formateurs en contrôle fiscal des secteurs spécialisés « Pétrole et Gaz » et « Exploitation minière ».

Organisés par la CEDEAO en partenariat avec la coopération allemande "GIZ", ces ateliers ont pour objectif de permettre aux vérificateurs de se familiariser avec les pratiques et terminologies des secteurs concernés et leur donner des outils pour contrôler de façon efficace ces secteurs. L'un des objectifs recherchés est de faire aussi une étude comparative entre les cadres juridiques des différents pays.

Ainsi, les cadres juridiques de certains pays membres de la CEDEAO ont été présentés. Il s'agit de : la Côte d'Ivoire, le Niger, le Togo, le Sénégal, le Mali, le Bénin et la Guinée.

Les participants à ces ateliers sont des cadres de l'administration fiscale du Bénin, du Burkina Faso, du Cap vert, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, de la Guinée Conakry, du Mali, du Niger et du Togo. Ont représenté le Mali, Madame Gano Aissata A Traoré et MM. Moussa Traoré et Alhousseyni Yaro, tous inspecteurs des impôts à la Direction des Grandes Entreprises.

Présidés par le Directeur des Douanes de la CEDEAO, Salif Tientoré, les ateliers se sont déroulés à Lomé dans une salle de conférence de l'hôtel ONOMO. L'animation était assurée par le cabinet « Deloitte Côte-d'Ivoire », représenté par Mesdames Fanny Ondias, Colombe Edoukou et Marie Marcelle Gnagne et M. Johany Adiabouah.

Les formations se situent dans le cadre de la transition fiscale de l'espace CEDEAO, un espace qui ambitionne de stimuler les recettes

fiscales dans les secteurs spécialisés, à travers les échanges d'expériences entre pays membres. Elles permettent, entre autres de :

- comprendre et apprécier les opérations particulières du secteur pétrolier et minier ;
- développer les techniques d'audit afin de rendre l'audit plus efficace et efficient ;
- exploiter les techniques et les outils de vérification ;
- apprendre à rédiger un rapport d'audit.

La partie des travaux consacrée à l'aperçu du secteur des hydrocarbures conventionnels (pétrole et gaz) a permis aux participants de découvrir les définitions de ces produits, la description des phases dans le secteur pétrolier, les formes de gaz naturel, les intervenants dans le secteur, les trois (3) phases des activités de la chaîne pétrolière et les différentes étapes de la chaîne gazière.

Les qualités du pétrole brut (environ 160) ont été évoquées et les trois principales références commerciales mondiales en matière de pétrole, citées : le Brent, produit en mer du Nord et coté à la bourse de Londres, le West Texas Intermediate, produit en Amérique du Nord et coté à New York et le Dubai Light, produit dans le golfe persique.

L'atelier sur le secteur des mines a d'abord mis en exergue l'importance de la place de l'Afrique dans l'industrie minière mondiale. Les ressources minières de l'Afrique représentent un tiers des réserves mondiales, tous minerais confondus.

Les défis futurs de l'industrie minière ont ensuite été évoqués. Comme d'autres multinationales, les sociétés minières seront confrontées dans un futur proche à de nouveaux risques et problématiques :

- faire face au risque et à l'incertitude causés par l'évolution rapide de l'environnement fiscal ;
- s'adapter au rythme d'évolution de l'environnement fiscal afin d'atténuer les risques potentiels ;
- être capables de prendre des mesures pour identifier les tendances afin de comprendre les implications fiscales des nouvelles règles ;
- être capables d'évaluer leurs structures opérationnelles et organisationnelles.

Recommandations communes aux ateliers

À l'issue des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées :

- la poursuite de la formation sur le secteur à travers des formations de longue durée ;
- l'appel à l'expertise nationale ou internationale pour appuyer les équipes de négociation des contrats pétroliers ;
- la communication et le partage des renseignements entre administrations fiscales des États membres de la CEDEAO ;
- la création d'un forum d'échange ou groupe sur les réseaux « Viber » ou « WhatsApp » en vue de maintenir les contacts entre participants à cet atelier ;
- l'élaboration et l'adoption de codes pétrolier et minier communautaires dans l'espace CEDEAO.

S'agissant de la méthode de comptabilité et de financement pour ces secteurs spécialisés, le système comptable OHADA est le référentiel comptable applicable dans l'espace ouest africain.

Source : DGE



DES FORMATEURS DE LA DGI SE FORMENT À CLERMONT FERRAND

Deux cadres de la Direction Générale des Impôts se sont rendus à Clermont Ferrand (France), du 06 au 24 mai 2017, pour prendre part à la session de formation des formateurs. Il s'agit de Mme KEITA Kadiatou COULIBALY, de la formation à la Cellule de formation, Administrateur Civil et de Mohamed KONE, Ingénieur Informaticien à la Sous Direction Informatique.

Précisément, la formation s'est déroulée à l'Ecole Nationale des Finances Publiques de Clermont Ferrand.

La mission avait pour objectif de renforcer les compétences des formateurs du Ministère de l'Economie et des Finances à travers, entre autres, la communication orale, la dynamique de groupe, l'informatique, les nouveaux outils pédagogiques, le micro-enseignement.

La session de formation a duré trois semaines et s'est déroulée en six séquences : « L'accueil et la présentation » ; « Etre formateur » ; « La communication orale » ; « La dynamique de groupe » ; « L'organisation de la formation » ; « La session de formation ».

A Clermont Ferrand, nos deux formateurs ont appris, par exemple, qu'un bon formateur doit démontrer certaines qualités, telles que la modestie et la simplicité, l'ouverture

d'esprit, la gaieté, l'attention et la discrétion.

Mme KEITA et M. KONE ont aussi pris connaissance des techniques d'animation utilisées pour les formations en général et celles s'adressant aux adultes, en particulier. Ils se sont familiarisés avec certains principes spécifiques favorables à l'apprentissage.

Au programme également, la gestion du temps et les auxiliaires pédagogiques. Ces derniers sont considérés comme des supports pédagogiques qui aident le formateur à mieux communiquer avec l'apprenant. Ils permettent de transmettre un message sous une nouvelle forme. Les deux grands types d'auxiliaires pédagogiques connus sont : les aides visuelles ou audiovisuelles (schémas, tableaux, films, etc.) et les aides matérielles (documentation, imprimés, etc.).

Lors de cette formation, le thème de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui ont révolutionné le schéma classique de la formation, a été abordé. Les technologies, telles que la visioconférence, les plates formes de télé formation, la « e-formation », sont de plus en plus utilisées dans les animations de groupe ou individuelles.

RECOMMANDATIONS

A l'issue de la formation, les recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en place des structures régionales de formation afin de toucher l'ensemble des agents de la DGI, par la création d'un centre régional de formation ou d'un délégué à la formation ;
- définir les objectifs de formation et les objectifs pédagogiques avant chaque formation ;
- mettre un accent sur l'idée centrale à travers la communication orale ;
- démontrer la supériorité du travail en groupe ;
- mettre l'accent sur l'organisation de la formation à travers un plan national et régional de formation.

Les formateurs formés profitent de l'occasion pour adresser leurs sincères remerciements au ministère de l'Economie et des Finances qui a accepté de financer la formation, aux responsables de l'Ecole Nationale des Finances Publiques de Clermont Ferrand pour leur disponibilité, au chef de la Cellule de Formation et à tout le personnel de la Cellule, pour leurs contributions technique et morale.

*KEITA Kadiatou COULIBALY (CF)
et Mohamed KONE (SDI)*



2016 et 2017 auront été des années éprouvantes pour le personnel de la Direction Générale des Impôts. En effet, six agents de notre administration sont décédés au cours de ces deux dernières années. Voici la liste de ces personnes regrettées :

Décès d'agents survenus en 2016

- 1- **Mme COULIBALY Fatoumata SIDIBE**, Inspecteur des Impôts à la DID/DRV décédée le 13 février 2016 ;
- 2- **Adam Amidou BA**, Adjoint des Impôts à la DID/CIII (décédé le 10 août 2016) ;
- 3- **Yaya CAMARA**, chauffeur à la DGE décédé le 19 septembre 2016 ;
- 4- **Abdoulaye MINTA**, Inspecteur des Impôts, DID/DRV décédé le 11 novembre 2016 ;
- 5- **Mme Arama NOMOKO**, Contrôleur des Impôts, agent de recouvrement au Centre des Impôts de Koutiala décédée le 29 novembre 2016.

Décès d'agents survenus en 2017

- 1- **Bakalifa KASSOGUE**, planton au Centre des Impôts de Bandiagara décédé le 17 mars 2017.
- 2- **Soumaïla DEMBELE**, Inspecteur des Impôts à la Cellule Planification et Suivi, décédé le 02 novembre 2017 à Bamako.

Que leurs âmes reposent en paix. Amen !





Dans ces pages, vous trouverez les réponses de la Direction Générale des Impôts aux consultations fiscales reçues récemment. Elles reflètent la position de l'Administration fiscale sur les différents problèmes qui lui sont soumis par les contribuables. Les réponses apportées par la Direction Générale des Impôts visent à faciliter la compréhension des règles fiscales qui n'apparaissent pas toujours simples à la lecture du Code Général des Impôts ou du Livre de Procédures Fiscales. Elles constituent aussi la base de notre doctrine fiscale qui, il faut le rappeler, ne se substitue pas à la loi mais constitue un complément indispensable à sa bonne application.

Puisse cette rubrique servir d'outil de référence pour les agents des Impôts, les contribuables et toute personne qui s'intéresse aux questions fiscales.

LETTRE N°1 :

Nous avons l'honneur, par la présente, de solliciter votre avis sur les prescriptions légales suivantes :

L'article 234 de la Loi n°87-31/AN-RM du 29 août 1987 fixant le Régime Général des Obligations au Mali, dispose en ces termes : « lorsque deux personnes sont respectivement créancière et débitrice l'une de l'autre, il s'opère entre elles une compensation qui éteint la dette de chacune d'elles jusqu'à concurrence de la plus faible ».

Cette disposition est-elle transposable dans les procédures de recouvrement et de poursuite en matière fiscale lorsque le contribuable est redevable d'impôts directs, et à contrario, détenteur de crédit de TVA ?

Dans l'attente d'une réponse prompte et diligente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre franche collaboration

RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS À LA LETTRE 1 :

Monsieur le Gérant,

Par lettre visée en référence, vous avez requis mon avis sur l'applicabilité, en matière de recouvrement, des dispositions de l'article 234 de la Loi n°87-31/AN-RM du 29 août 1987 fixant le Régime Général des Obligations et de celles de l'article 30 de l'Acte uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution (OHADA).

Plus précisément, vous voudriez savoir s'il est possible d'éteindre une dette fiscale par compensation avec un crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les lois susvisées n'ont pas vocation à régir les procédures fiscales, autrement dit selon un principe général de droit, les règles spéciales dérogent aux règles générales.

Je vous informe qu'une compensation directe n'est pas permise par la législation fiscale. En effet, aux termes de l'article 489 du LPF, le contribuable ne peut se prévaloir de sa qualité de créancier du Trésor Public pour s'exonérer de ses obligations fiscales ou pour en différer le règlement.

Dès lors, il convient de se référer au Code Général des Impôts et au Livre de Procédures Fiscales (LPF) pour déterminer le sort d'un crédit de TVA qui ne devient une dette certaine à la charge de l'Etat qu'après la demande de remboursement du contribuable et la mise en œuvre d'une procédure spéciale.

A l'issue de cette procédure, si le crédit de TVA est confirmé, et sous certaines conditions, il est remboursé par mandat budgétaire ou peut faire l'objet d'une demande de compensation par le contribuable. L'exécution de l'une ou l'autre de ces modes de règlement implique l'ensemble des services de la chaîne de la dépense publique notamment la Direction Générale du Budget, la Direction Nationale du Contrôle Financier, et la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Veuillez agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.



LETTRE N°2 :

Par la présente, la Société ABC SA sollicite l'avis de l'administration fiscale sur le point suivant :

« Les revenus perçus par une société de capitaux qui a pour objet la gestion des immeubles inscrits à l'actif de son bilan et passible de l'Impôt sur les Sociétés, peuvent-ils faire l'objet de retenue IRF à la source par ses clients (locataires).

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.

RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS À LA LETTRE 2 :

Monsieur le Président Directeur Général,

Par lettre ci-dessus référencée, vous avez requis mon avis sur la question suivante : « les revenus des immeubles inscrits à l'actif du bilan d'une société de capitaux passible de l'impôt sur les sociétés peuvent-ils faire l'objet de retenue Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF) à la source par les clients ? »

J'ai l'honneur de vous faire part des précisions suivantes :

• **Cas des sociétés de capitaux dont la location d'immeuble constitue une activité accessoire :**

Aux termes de l'article 57 du CGI, les sociétés passibles de l'Impôt sur les Sociétés, sont imposées sur leurs résultats incluant les revenus fonciers des immeubles inscrits à l'actif de leur bilan.

• **Cas des sociétés de capitaux dont la location d'immeuble constitue l'activité principale :**

En la matière, l'article 86 A du Code Général des Impôts (CGI) dispose : « Pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés dont l'objet est la gestion des immeubles productifs de revenus locatifs inscrits à l'actif de leur bilan, le minimum forfaitaire de perception de l'impôt sur les sociétés ne peut être inférieur au montant de l'impôt sur les revenus fonciers dont elles auraient été redevables si elles n'y avaient pas été exonérées.»

Il en résulte que, les revenus locatifs des immeubles inscrits à l'actif du bilan des sociétés de capitaux, qu'ils soient à titre principal (cas des sociétés de promotion immobilière) ou à titre accessoire, sont soumis à l'Impôt sur les sociétés.

En outre, l'article 16.3 du CGI énonce que : « les immeubles inscrits à l'actif du bilan d'une société passible de l'Impôt sur les sociétés sont exonérés d'Impôt sur les Revenus Fonciers. »

En conséquence, les locataires des immeubles inscrits à l'actif du bilan d'une société de capitaux ne doivent pas procéder à la retenue IRF.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

**Payer ses impôts,
une obligation citoyenne,
un acte de solidarité
nationale**



**Dans l'œuvre de
reconstruction nationale,
soyons des acteurs
engagés.**

PAYONS NOS IMPÔTS



1^{ER} SEMESTRE 2017

1. A propos du Bulletin fiscal

Le Bulletin fiscal semestriel est publié deux fois l'an et donne une image globale de la situation des recettes fiscales du semestre achevé.

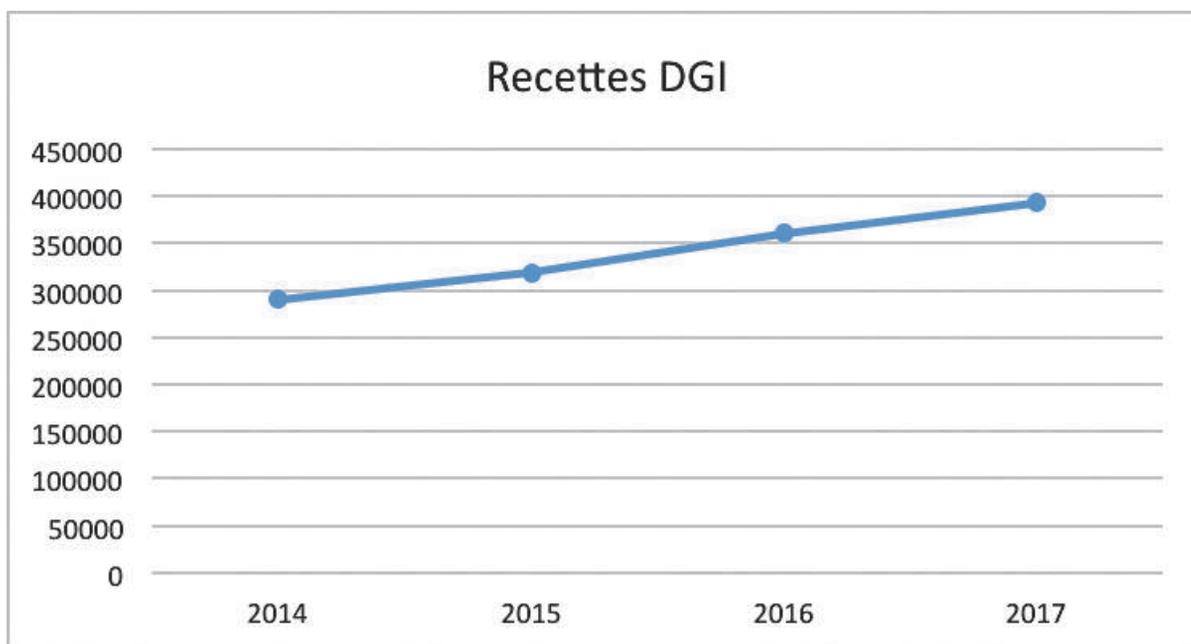
Les données nécessaires à la préparation du document proviennent essentiellement de la Cellule de

Planification et Suivi (CPS) de la Direction générale des impôts (DGI). Le Bulletin est préparé par l'équipe de la Cellule de Politiques Fiscales, laquelle procède à l'exploitation, à l'analyse et à la publication dudit document.

2. Evolution des recettes fiscales intérieures au 30 juin 2017 :

Prévisions et réalisation des recettes fiscales semestrielles de l'État, de 2013 à 2017.

	Prév 1er S 2014	Réali1er S 2014	Prév 1er S 2015	Réali1er S 2015	Taux de crois. 1er S 2015/1er S 2014	Prév 1er S 2016	Réali 1er S2016	Taux de crois. 1er S 2015/1er S 2016 en %	Prév 1er S 2017	Réali 1er S2017	Taux de crois. 1er S 2016/1er S 2017 en %
Impôts directs	148 979	179 611	177 602	181 338	0,96 %	204 753	192 571	6,19 %	225 030	225 510	100,21%
Impôts indirects	121 288	99 825	129 468	125 159	25,38 %	140 845	151 972	21,42 %	158 773	152 685	96,17%
DET	8 916	10 668	8 639	12 108	13,5 %	14 263	15 689	29,58 %	11 196	17 070	152,47
TOTAL	279 183	290 104	315 709	318 604	9,82 %	359 861	360 232	9,95 %	394 999	395 265	100,07%



Source : CPS/DGI

Sur une prévision semestrielle de recettes de 394 milliards 999 millions, la Direction générale des Impôts a réalisé au 30 juin 2017, 395 milliards 265 millions, soit 100,07% de taux de réalisation. Il reste à réaliser pour la période du 01/07/17 au 31/12/17 un montant d'environ 395 milliards 675 millions.



A l'instar des onze dernières années, les recettes fiscales qui constituent plus de 90% des recettes budgétaires, ont enregistré une augmentation par rapport à la même période de l'exercice précédent. Ainsi, les réalisations au premier semestre 2017 sont en hausse d'environ 35 milliards par rapport au 1er semestre de l'année 2016.

La principale recette provient des Impôts directs représentant 225 milliards 510 millions de FCFA, soit 57,05% du total des réalisations. Comparés au cumul des réalisations de la même période de

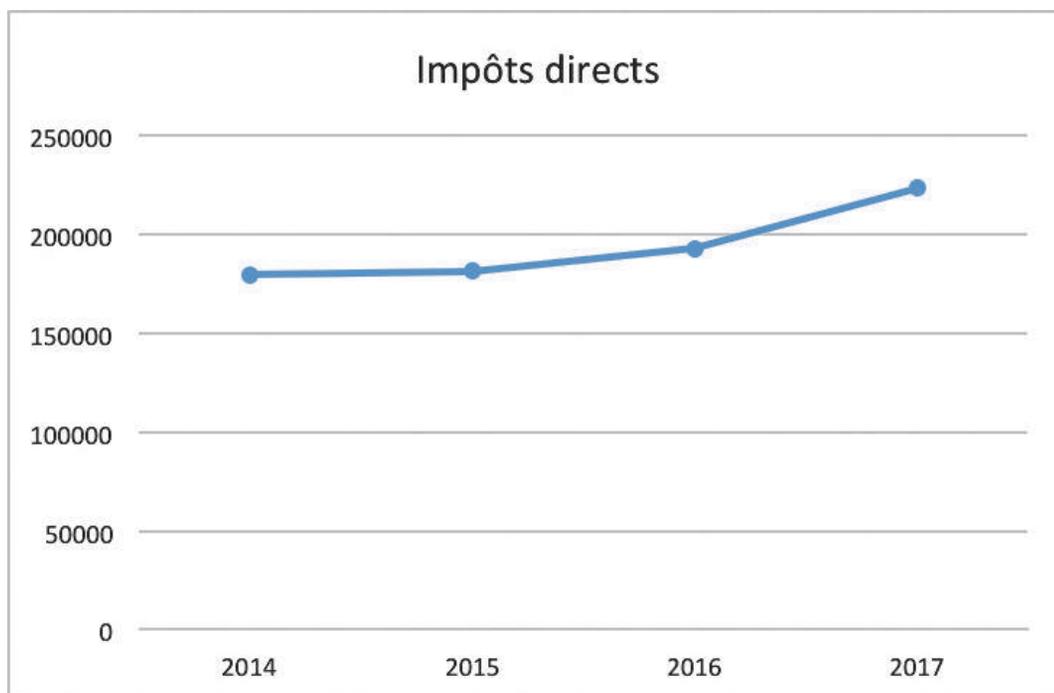
l'année 2016, les Impôts directs accusent une hausse de 32 milliards 939 millions de FCFA.

Par comparaison à la prévision du 1er semestre 2017 figurant dans le tableau ci-dessus, le rendement des recettes fiscales en exécution a été en hausse de 266 millions de francs CFA.

L'analyse par impôt permet de mettre en évidence quelques autres faits marquants des années 2014, 2015, 2016 et 2017.

Analyse par grande masse d'impôts

Les impôts directs

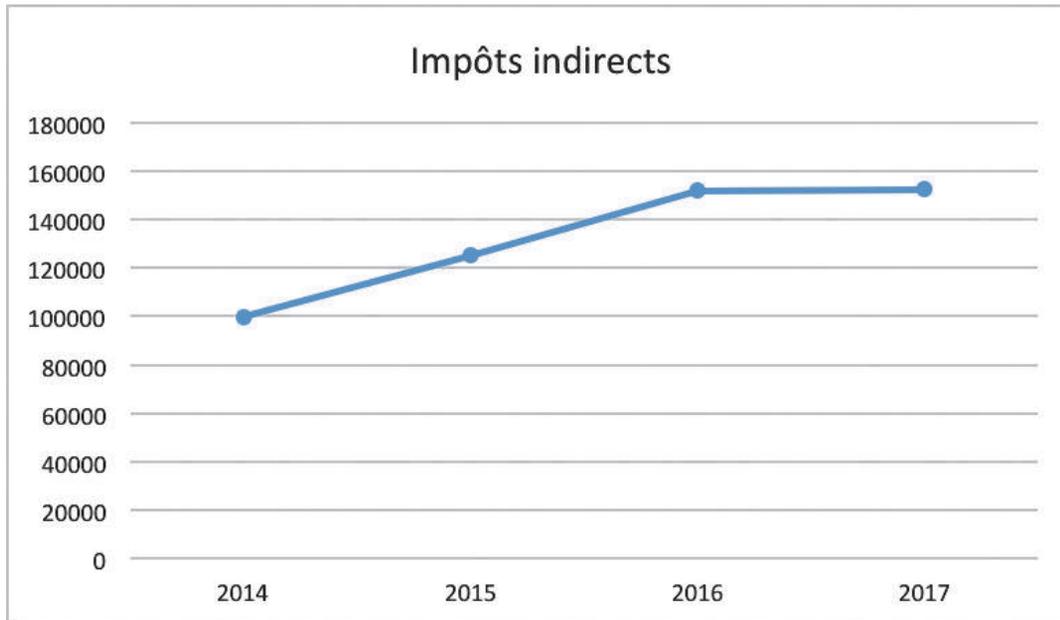


Les recettes des impôts directs ont enregistré une hausse de 37 milliards 844 millions (soit 20,17%) au 1er semestre 2017 par rapport à leur niveau du 1er semestre 2016.

Par rapport à la prévision du 1er semestre 2017 figurant dans le tableau ci-dessus, le rendement des impôts directs en exécution a été en hausse de 480 millions de francs CFA.



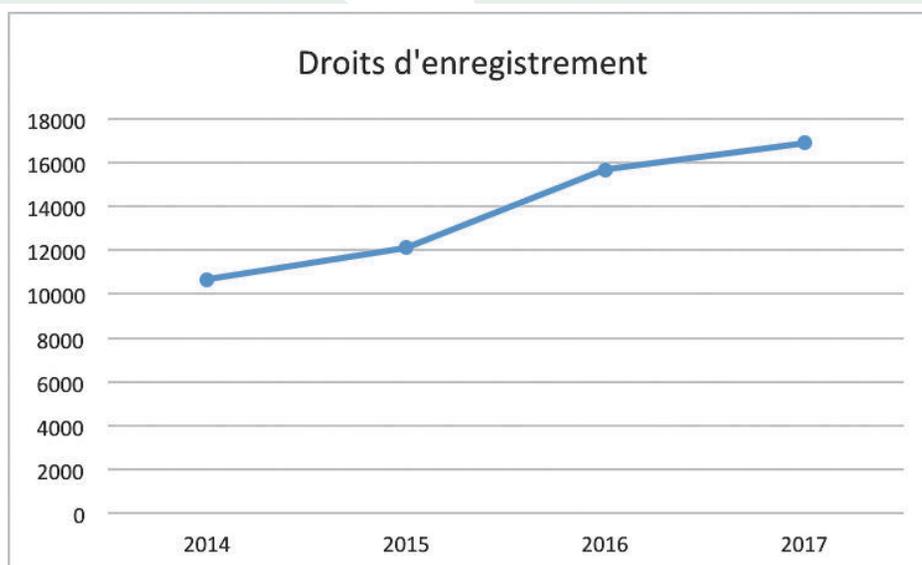
Les impôts indirects



Le niveau de réalisation des Impôts indirects constitués essentiellement de TVA à l'intérieur s'établit à 152 milliards 685 millions de F CFA au 30 juin 2017, soit 38,62% du montant total des réalisations de la période sous revue. Ces recettes d'impôts indirects enregistrent ainsi une légère hausse de 0,46% au 1er semestre 2017 par rapport à leur niveau du 1er semestre 2016. Comparés au cumul des réalisations de la même période de l'année 2016, cette rubrique d'impôts enregistre près de 713 millions de plus.

Cette performance de réalisation des impôts indirects est principalement due à l'effort de mobilisation de la TVA à l'intérieur à hauteur de 102 milliards 358 millions, soit 67,02% du total des réalisations des impôts indirects.

Les Droits d'Enregistrement et de Timbre



Les recettes au titre des Droits d'Enregistrement et de Timbres (DET) ont atteint 16 milliards 906 millions de F CFA à la fin du 1er Semestre 2017, soit 4,30% du montant total des réalisations de la période sous revue. Les Droits d'Enregistrement et de Timbres (DET) ont enregistré une hausse de 7,76% au 30 juin 2017 par rapport à leur niveau de la même période de l'année 2016.

Diawoye TRAORE
Analyste de Politiques Fiscales, C P F